



CAPN du 11 décembre 2018

Déclaration du SNPI-FSU

Les élections professionnelles ont clairement dit l'attachement des inspectrices et des inspecteurs à être représentés par des délégués du personnels, élus par leurs suffrages.

Ce faisant, ils ont affirmé qu'il ne peut être question de limiter le rôle de la CAPN dans les opérations de mouvement ou de promotion. Le recours croissant aux postes profilés a montré que trop souvent les critères de sélection sont loin de faire la preuve de leur centration sur des nécessités de service mais obéissent à des considérations peu transparentes.

Les conséquences en seraient identiques si le projet d'introduction du mérite comme critère majeur de l'avancement était poursuivi.

Nous ne pouvons que redire ce que nous avons maintes fois dénoncé devant cette instance : les conditions de travail des inspecteurs ne cessent de se dégrader. A cette dégradation s'ajoute le problème de la perte de sens des demandes faites aux IEN : ce n'est donc pas au service des finalités fondamentales de l'école qu'ils s'épuisent mais dans une succession de réponses à des demandes non hiérarchisées qui constituent les priorités d'un moment mais sont vite reléguées au second rang pour céder la place à une nouvelle priorité. De même, se multiplient des injonctions méthodologiques sans fondement règlementaire, dont le discours ministériel aux médias affirme qu'elles ne sont que des propositions faites aux enseignants mais que le fonctionnement institutionnel transforme en pression sur les enseignants que les inspecteurs doivent relayer.

Les relations hiérarchiques, dans un tel contexte, se dégradent. D'autant qu'à ces problèmes de gouvernance s'ajoute une complexification croissante due à des réalités aussi diverses que celle des élèves hautement perturbateurs, des enseignants contractuels ne disposant pas d'une formation suffisante, des applications informatiques au fonctionnement hésitant, de l'insuffisance des moyens AESH et de l'insuffisance de leur formation pour accompagner les élèves handicapés inclus dans les classes ordinaires, de la multiplication des évaluations et enquêtes parfois demandées simultanément par différents services sans coordination et dans des délais déraisonnables, ... Tout cela dans un contexte social où l'inquiétude parentale augmente, se traduisant parfois dans des conflits avec l'école qui nécessitent également l'intervention.

Dans un tel contexte, il aurait fallu que l'accompagnement constitue la mission centrale des inspectrices et des inspecteurs. C'est loin d'être le cas, à la fois parce que la multiplication des tâches demandées n'en laisse pas le temps aux IEN et parce que, ni au niveau ministériel, ni au niveau académique ou départemental, cette priorité n'est suffisamment établie pour qu'elle soit intégrée dans les stratégies de gouvernance.

Si des orientations doivent être prises pour modifier nos missions, le SNPI-FSU défendra qu'elles restent cadrées par les axes majeurs de la circulaire actuelle et réaffirment fortement le fondement pédagogique de nos métiers.

Reste enfin la question du pouvoir d'achat des inspectrices et inspecteurs.

La modification des grilles indiciaires des corps viviers a suffisamment réduit les écarts pour diminuer fortement l'attractivité des corps d'inspecteurs à tel point que certains lauréats des concours manifestent désormais l'intention d'un retour dans leur corps d'origine et que d'autres renoncent à devenir inspecteurs.

Les discussions qui vont s'ouvrir devront apporter des réponses ambitieuses sur le plan de la grille indiciaire qu'il s'agisse d'augmenter son échelon terminal ou de trouver les moyens adéquats pour accélérer la progression d'ancienneté et fluidifier la progression de carrière lors des passages à la hors classe ou à l'échelon spécial. Mais aussi sur l'ensemble des autres questions en suspens, par exemple : l'indemnité d'éducation prioritaire et le remboursement des frais de déplacements, ...

Vous comprendrez que dans un tel contexte, les inspectrices et les inspecteurs seront particulièrement attentifs aux propositions qui leur seront faites dans le cadre du rendez-vous social qui va s'ouvrir en janvier prochain et sauront se mobiliser pour obtenir satisfaction à leurs justes revendications.